FICHE METIER DE MUSICOTHERAPEUTE

1 Intitulé du métier : Musicothérapeute

2 Définition

La musicothérapie est l'utilisation ciblée de la musique visant à développer et à restituer l'équilibre physique, psychique et émotionnel de l'être humain.
Elle agit sur la qualité de vie en mobilisant les ressources et les potentialités de la personne dans un objectif de prévention, de réhabilitation et de soutien à la guérison.
La musique est un médium non-verbal. Elle suscite et ravive des émotions chez la personne et peut stimuler ses capacités cognitives, sociales et créatives, lui permettant ainsi de mieux affronter et gérer les conflits et les défis de sa propre vie.
Grâce aux différents paramètres de la musique, la musicothérapie, active et/ou réceptive, engendre des processus intrapsychiques et relationnels. Dans la relation thérapeutique un musicothérapeute formé traite ces processus verbalement ou non-verbalement, en groupe ou en individuel, suivant l'indication.
La musicothérapie est une forme de thérapie à médiation artistique. Selon les écoles et l'orientation du musicothérapeute, ses méthodes se basent sur des approches psychodynamiques, comportementalistes, systémiques, holistiques-humanistes et intégratives.

3 Missions

3.1 Missions principales

- Répondre et s'adapter à une prescription ou indication émanant d'un médecin, psychologue, psychothérapeute, d'une équipe pluridisciplinaire, d'une institution voire à la demande du patient lui-même ou de sa famille.
- Créer les conditions d'un processus d'évolution, de changement, de développement, en établissant un dispositif clairement énoncé et repérable.
- Repérer la nature de la souffrance psychique et/ou physique au moyen d'une évaluation personnalisée des difficultés. Appréhender l'expression symptomatique, les besoins et les capacités de la ou des personne(s) concernée(s).
- Mobiliser la pensée et développer le potentiel créatif.
- Travailler tout au long du suivi en partenariat avec les différents acteurs du réseau (médico-socio-éducatif) dans le strict respect du secret professionnel.
- Évaluer et adapter la prise en charge à court, moyen et long terme.

3.2 Missions annexes

Auprès de la personne prise en charge, le musicothérapeute se doit de/d' :

- Préserver les acquis et l'autonomie dans la mesure du possible.
- Prendre en compte l'entourage familial, social, culturel et institutionnel.
- Analyser la relation thérapeutique.

4 Activités

4.1 Activités principales

- Prise en charge d'une personne ou d'un groupe pendant une séance.
- Pour mener à bien sa séance, le musicothérapeute utilise les éléments constitutifs de la musique (rythme, son, mouvement, harmonie, etc.) et la musique elle-même en rapport avec le sujet, son histoire, ses capacités et possibilités de communication (verbale et non-verbale), et de mobilité psychique et intellectuelle.
- Deux approches possibles :
    - La musicothérapie dite « active » qui consiste à proposer différents instruments ou médiateurs sonores. Centrée sur l'expression corporelle, sonore et musical du sujet en relation avec le musicothérapeute, elle favorise l'émergence de potentialités, la créativité et particulièrement l'expression de soi. Les séquences d'improvisation peuvent être enregistrées et rediffusées en séance.
    - La musicothérapie dite « réceptive » qui s´appuie sur l'organisation de différents moments d´écoute musicale selon un protocole défini.

Le musicothérapeute est attentif aux réactions verbales et non-verbales de la personne.

Collaboration avec les professionnels qui sont en contact direct avec les personnes prises en charge :

- Participation aux synthèses : Le musicothérapeute fait souvent partie d'une équipe à laquelle il transmet les informations pertinentes recueillies lors des séances. Cela lui permet également de réévaluer ses objectifs en fonction de l'évolution de la personne.
- Co-thérapie : Le musicothérapeute peut s'associer à un autre professionnel (psychologue, psychiatre, éducateur, thérapeute utilisant d'autres médias non-verbaux) lors de la prise en charge des personnes.
- Entretiens avec les personnes prises en charge avant et après une séance comprenant un bilan psycho-musical.

4.2 Activités spécifiques

- Participation à des séminaires, colloques, activités de recherche et conférences concernant la musicothérapie.
- Engagement à poursuivre des formations continues et à soumettre son exercice professionnel à une supervision.
- Encadrement pédagogique des étudiants, des stagiaires musicothérapeutes en formation.

4.3 Type de secteur

Les différents champs d'intervention de la musicothérapie sont :

- Le milieu de la santé (hôpitaux, maternité, pédiatrie, psychiatrie générale, pédopsychiatrie, géropsychiatrie, unités de la douleur, oncologie, chirurgie, soins palliatifs, neurologie, etc.)
- Le milieu social (structures d'accueil, etc.)
- Le milieu carcéral
- Le milieu éducatif
- Le milieu socio-culturel
- Le milieu humanitaire

4.4 Type de public

La musicothérapie s'adresse :

- Aux personnes souffrant de psychoses ou autres troubles psychologiques et psychiatriques.
- Aux personnes présentant une déficience, qu'elle soit mentale, motrice, sensorielle ou qu'il s'agisse d'un polyhandicap.
- Aux personnes atteintes de troubles neurologiques.
- Aux personnes atteintes de maladies dégénératives ou chroniques.
- Aux personnes en fin de vie.
- Aux (futurs) parents et aux bébés (accompagnement de la parentalité en périnatalité).
- Aux enfants, adolescents et adultes souffrant de troubles affectifs, du développement, du comportement, de la personnalité ou d'une dépendance (substances illicites, alcool, etc.).
- Aux personnes présentant des difficultés psycho-sociales.
- Aux personnes ayant été victimes de maltraitances.
- Aux personnes souffrant de difficultés interculturelles.
- Aux détenus souffrant d'isolement et de troubles de la communication.
- Aux personnes âgées en perte d'autonomie.
- Aux personnes souffrant d'anxiété ou de douleurs au moment d'actes médico-chirurgicaux.

5 Formation et expérience

La formation s'adresse aux professionnels, aux étudiants, à toute personne des domaines artistiques, de la santé, de l'éducation et du social.

Le parcours d'un musicothérapeute ne peut que difficilement être comparé à ceux d'autres formations professionnelles. Actuellement, dans l'Union Européenne, il y existe des cycles d'études Bachelor, Master et PHD en musicothérapie. Concernant les critères d'admission, certains centres de formations ou certaines universités requièrent des études préalables en sciences musicales, en pédagogie ou en psychologie. D'autres formations constituent des cycles Bachelor-master de cinq années suivant immédiatement la fin d'études secondaires. Plusieurs années d'expériences musicales liées à divers instruments – souvent liées à des cours musicaux dès un très bas âge – forment un prérequis indispensable.

6 Compétences du musicothérapeute

Savoir faire	Savoirs
ACCUEIL DU PUBLIC CONCERNÉ	
Réaliser un entretien Consulter un dossier « Interprétation » et « adaptation » à une indication ou une prescription Évaluer les difficultés psychopathologiques, physiologiques, psychosociales, culturelles et éducatives de la personne	Techniques d'entretien Connaissances générales en psychopathologie, neurophysiologie, psychopédagogie Connaissances du domaine de la communication verbale et non verbale ou techniques de communication

Savoir faire	Savoirs
CONDUITE DE SÉANCE	
Animer une séance en individuel ou en groupe Avoir les compétences musicales nécessaires qui permettent de pouvoir improviser sur plusieurs instruments, harmoniser une mélodie, noter une formule rythmique et mélodique, analyser une pièce ou une séquence musicale Utiliser les différents éléments constitutifs de la musique Mettre en œuvre les différents médiateurs sonores S'adapter et faire preuve de créativité Faire un diagnostic de situation	Pratique instrumentale et vocale Connaissances générales des différents répertoires musicaux (intergénérationnel et culturel, petite enfance, etc.) Techniques d'expression musicale Théorie musicale Connaissance de l'improvisation clinique Techniques relationnelles Méthodes d'analyse et d'observation Technique de relation d'aide Connaissances générales en psychopathologie, etc.
ENTRETIENS ET VERBALISATIONS	
Réaliser et mener un entretien et/ou des verbalisations en individuel ou en groupe Repérer les éléments de communication verbale et non verbale	Techniques d'entretien et de communication
COLLABORATION AVEC LES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES	
Mobiliser et coordonner les différents acteurs et structures social, médical, psychologique, éducatif, etc. Évaluer régulièrement la pratique Savoir retranscrire à l'écrit et à l'oral les informations pertinentes liées à la prise en charge	Connaissances du fonctionnement des structures et du réseau social, médical, psychologique, éducatif, etc. Connaissances des fonctions des différents acteurs impliqués « Écriture synthétique »
COMPÉTENCES RELATIONNELLES	
Collaborer Écouter Observer Anticiper S'adapter	Empathie Écoute Techniques relationnelles Techniques d'accompagnement
COMPÉTENCES ASSOCIÉES	
Mobiliser les capacités physiques des personnes à mobilité réduite Mobiliser les capacités psychologiques des personnes prises en charge	Connaissances physiologiques, psychopathologiques de base Techniques de manutention